

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un COPIL pour l'unité de traitement et de valorisation des déchets CARL-CANGT

Suite à la signature de l'entente permettant la mutualisation de la création de l'unité de traitement et de valorisation des déchets (UTVD) entre les Communautés d'Agglomération de la Riviera du Levant et du Nord Grande Terre, le premier comité de pilotage (COPIL) s'est tenu lundi 20 janvier à la CANGT.

Published on 23 January 2020

Cette première rencontre de l'année permettra la réalisation d'un point d'avancement et la présentation du rétroplanning du projet. L'unité de traitement et de valorisation des déchets entre la CARL et la CANGT est une action qui affirme et démontre la logique de rapprochement entre ces deux Établissements de Coopération Intercommunale.

CARL-CANGT : une entente pour la mutualisation de compétence

Prévue par l'article L5221-1 du CGCT, l'entente entre les deux ECPI est une forme de mutualisation permettant de porter des projets en commun au travers de conventions d'objectifs et de moyens. Les deux communautés d'agglomérations de Grande-Terre peuvent ainsi ensemble exercer des actions communes dans :

- > la gestion de l'eau
- > la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) avec la création d'un groupement de commandes entre les deux EPCI qui permettra la mise en place d'un diagnostic des travaux à réaliser sur l'ensemble des deux territoires communautaires,
- > et la gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que la préservation de l'environnement avec la création à l'horizon 2022 d'une unité de valorisation des déchets.



L'unité de valorisation des déchets en chiffres clés

Capacité de traitement : 60 000 tonnes

Coût : 45 M€ financés à 80 % par des Fonds Européens

Localisation : foncier de Gardel

Process : valorisation en matière et en énergie de 70% des déchets et production de biogaz et de Combustible Solide de Récupération (CSR) Autonomie énergétique du site grâce à l'électricité produite

Mise en service fin 2022

SCHEDULE: